

RECOMMANDE

Messieurs
Liechti Ulrich
Bonny Roland

1588 Cudrefin

Cudrefin, le 5 juin 1989

Madame
Lucette Christinat

1588 Cudrefin

Madame,

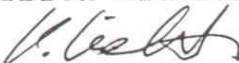
Ayant acquis en mise publique les biens provenant de feu votre mari Monsieur René Christinat par voie de liquidation de l'Office des poursuites d'Avenches et que dans les conditions de mise il a été lu que vous devez quitter les lieux le plus vite possible et que vous bénéficiez d'aucun droit et d'aucun tenir.

Par conséquent, nous vous prions de faire le nécessaire jusqu'à jeudi 8 juin 1989 à 12 heures, faute de quoi, malgré nous, nous nous verrons dans l'obligation de prendre des sanctions plus gênantes qui ne sont pas dans nos habitudes.

Vu votre compréhension nous sommes certains que nous ne devrions pas en arriver là.

En espérant que vous prendrez notre lettre en considération, veuillez agréer, Madame Christinat, nos salutations distinguées.

Ulrich Liechti


Roland Bonny



Copies:

Office des poursuites à Avenches
Monsieur E. Cauderay Juge de paix